

29 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 29 juillet 2019, à 17 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M<sup>ME</sup> ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE  
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N<sup>O</sup> 2  
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N<sup>O</sup> 3  
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N<sup>O</sup> 5

SONT ABSENTS : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N<sup>O</sup> 1  
M<sup>ME</sup> DELPHINE GUINANT, DISTRICT N<sup>O</sup> 4  
M<sup>ME</sup> MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N<sup>O</sup> 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M<sup>ME</sup> ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

PUBLIC : 4 PERSONNES

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 17 h 8.

2019-07-275

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 801 000 \$ POUR RÉALISER UNE PARTIE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE DU VILLAGE ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE POUR LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION AU MONTANT DE 490 822 \$ ACCORDÉE DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC ET UN EMPRUNT DE 310 178 \$ AFIN D'ACQUITTER LE COÛT EXCÉDENTAIRE DESDITS TRAVAUX.
4. RATIFICATION – RENOUVELLEMENT – COTISATION ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ) – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
5. OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BARRAGE DONTIGNY (X0004174)
6. OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BARRAGE MARCHAND (X0004178)
7. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS VOTANTS, INCLUANT LA MAIRESSE

- 2019-07-276 3. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 801 000 \$ POUR RÉALISER UNE PARTIE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE DU VILLAGE ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE POUR LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION AU MONTANT DE 490 822 \$ ACCORDÉE DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC ET UN EMPRUNT DE 310 178 \$ AFIN D'ACQUITTER LE COÛT EXCÉDENTAIRE DESDITS TRAVAUX.**

Le conseiller Rémi Bélanger donne un avis de motion et dépose un projet de règlement numéro 893-2019 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 893-2019 décrétant un emprunt n'excédant pas 801 000 \$ pour réaliser une partie des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la réserve d'eau potable du village et tous les travaux connexes ainsi que pour le financement de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 490 822 \$ accordée dans le cadre du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec et un emprunt de 310 178 \$ afin d'acquitter le coût excédentaire desdits travaux.

- 2019-07-277 4. **RATIFICATION – RENOUELEMENT – COTISATION ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ) – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez fait partie de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);

ATTENDU l'importance pour le directeur général de bénéficier des avantages reliés à cette association offrant soutien, information et documents de travail, formations et outils de travail et des occasions d'échanges et de réseautage;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

DE renouveler l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2019, pour une somme de 1 053 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 494;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS VOTANTS, INCLUANT LA MAIRESSE

- 2019-07-278 5. **OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BARRAGE DONTIGNY (X0004174)**

ATTENDU QUE l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige un certificat d'autorisation pour des travaux réalisés en rive;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ  
MRC DE MATAWINIE

ATTENDU QUE pour compléter ce certificat d'autorisation exigé pour les travaux de réfection au barrage Dontigny (X0004174), une étude faunique et floristique doit être réalisée par un expert;

ATTENDU l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest;

ATTENDU QUE la firme Parallèle 54 expert conseil inc. recommande de retenir les services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest pour la réalisation d'une étude faunique et floristique du barrage Dontigny (X0004174) pour une somme totale de 1 437,19 \$ incluant les taxes applicables;

QUE l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest numéro 220719, en date du 22 juillet 2019, fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 520;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS VOTANTS, INCLUANT LA MAIRESSE**

**2019-07-279 6. OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE FAUNIQUE ET FLORISTIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BARRAGE MARCHAND (X0004178)**

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement exige un certificat d'autorisation pour des travaux réalisés en rive;

ATTENDU QUE pour compléter ce certificat d'autorisation exigé pour les travaux de réfection du barrage Marchand (X0004178), une étude faunique et floristique doit être réalisée par un expert;

ATTENDU l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest;

ATTENDU QUE la firme Parallèle 54 expert conseil inc. recommande de retenir les services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest pour la réalisation d'une étude faunique et floristique du barrage Marchand (X0004178) pour une somme totale de 1 437,19 \$ incluant les taxes applicables;

QUE l'offre de services d'Aménagement Bio-Forestier Rivest numéro 220719, en date du 22 juillet 2019, fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 02 460 00 521;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS VOTANTS, INCLUANT LA MAIRESSE**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

**2019-07-280**

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER  
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 17 h 12.

ISABELLE PERREULT  
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM